

LA PRÉSENTE NE CONSTITUE PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ACCEPTER L'OFFRE DE COVEO SOLUTIONS INC. VISANT LE RACHAT D'AU PLUS 50 000 000 \$ CA D' ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE COVEO SOLUTIONS INC. VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE DÉPOSITAIRE OU LE COURTIER GÉRANT, OU VOTRE COURTIER EN PLACEMENT, COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES, BANQUE, SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OU AUTRE CONSEILLER FINANCIER SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU AVEZ BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.



AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

**relative au dépôt d'actions à droit de vote subalterne et/ou d'actions à droit de vote multiple
de
COVEO SOLUTIONS INC.
aux termes de l'offre qui prend effet le 4 juin 2024 présentée par Coveo Solutions Inc.**

L'OFFRE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE L'EST) LE 10 JUILLET 2024, À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE, RETIRÉE OU MODIFIÉE (« HEURE D'EXPIRATION »).

Le dépositaire est :

COMPAGNIE TRUST TSX (CANADA)

**100 Adelaide Street West, bureau 301
Toronto (Ontario) M5H 4H1**

Téléphone : 416 682-3860

Numéro sans frais : 1 800 387-0825

Courriel : tsxt-gd_corporateactions@tmx.com

Le présent avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** »), ou un fac-similé de celui-ci portant une signature originale, peut être utilisé pour accepter l'offre (avec les modifications ou les suppléments à celle-ci, l'« **offre** ») présentée par Coveo Solutions Inc. (« **Coveo** » ou la « **Société** ») visant le rachat d'actions à droit de vote subalterne (les « **actions** ») ou d'actions à droit de vote multiple (les « **actions à droit de vote multiple** ») auprès de porteurs d'actions et/ou d'actions à droit de vote multiple (les « **actionnaires** ») de Coveo d'une valeur totale d'au plus 50 000 000 \$ CA de ses actions, aux termes i) d'une procédure de dépôts par adjudication qui permet aux actionnaires déposants de préciser un prix d'au moins 7,70 \$ CA et d'au plus 9,25 \$ CA l'action (les « **dépôts aux enchères** »), ou ii) d'une procédure de dépôts au prix de rachat où le prix par action n'est pas fixé (les « **dépôts au prix de rachat** »), dans tous les cas selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre de rachat datée du 3 juin 2024 (l'« **offre de rachat** ») et la note d'information qui l'accompagne (la « **note d'information** » et, collectivement avec l'offre de rachat, l'« **offre et note d'information** ») ainsi que dans le présent avis de livraison garantie et dans la lettre d'envoi connexe (la « **lettre d'envoi** »).

Vous ne devez utiliser le présent avis de livraison garantie que i) si les certificats représentant ces actions ou actions à droit de vote multiple ne sont pas immédiatement disponibles ou ii) si vous ne pouvez pas remettre les certificats représentant ces actions ou actions à droit de vote multiple et tous les autres documents requis au dépositaire dans les délais impartis, au plus tard à la date d'expiration, ou iii) si la procédure d'inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat intitulée « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple » ne peut pas être complétée avant la date d'expiration. Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou envoyé par messenger ou transmis par courriel au bureau du dépositaire indiqué ci-après. Voir la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure

de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple ». **VEUILLEZ NE PAS PROTÉGER LES DOCUMENTS AVEC UN MOT DE PASSE SI VOUS OPTEZ POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE.**

Les modalités et conditions de l'offre et note d'information et de la lettre d'envoi font partie intégrante du présent avis de livraison garantie et sont y intégrées par renvoi. Les termes clés qui sont employés dans le présent avis de livraison garantie sans y être par ailleurs définis et qui sont définis dans le présent avis de livraison garantie ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et note d'information, et leurs variantes grammaticales ont un sens correspondant. Dans le présent avis de livraison garantie, les symboles « \$ CA », « \$ » et l'expression « dollars » désignent le dollar canadien, et l'expression « dollars américains » désigne les dollars américains. Un actionnaire inscrit peut choisir de recevoir le paiement pour les actions et/ou les actions à droit de vote multiple en dollars américains en cochant la Case E, « Monnaie de paiement », auquel cas l'actionnaire aura reconnu et accepté que le taux de change d'un dollar canadien exprimé en dollars américains sera établi par le dépositaire et fondé sur le taux de change en vigueur sur le marché obtenu par le dépositaire à la date de la conversion de la devise. Tous les risques associés à la conversion des dollars canadiens en dollars américains, y compris les risques liés à la variation des taux, au moment de l'échange ou à la sélection d'un taux de change, et tous les coûts encourus lors de la conversion des devises sont pour le seul compte de l'actionnaire inscrit et seront à ses seuls risques et frais, et ni Coveo, ni Compagnie Trust TSX, ni aucun des membres de leur groupe respectifs, ne sont responsables de ces questions.

En cas d'incompatibilité entre les modalités du présent avis de livraison garantie et celles de l'offre et note d'information, les modalités de l'offre et note d'information prévaudront.

Toute demande de renseignements ou d'aide peut être adressée au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués à la dernière page du présent avis de livraison garantie. Des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie peuvent être obtenus auprès du dépositaire. Des photocopies signées à la main de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placement, courtier en valeurs mobilières, banque, société de fiducie ou autre conseiller financier ou prête-nom pour obtenir de l'aide concernant l'offre.

LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, OU LA TRANSMISSION DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE PAR COURRIEL, À UNE ADRESSE AUTRE QUE CELLE QUI EST INDICUÉE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE CONSTITUE PAS UNE LIVRAISON VALIDE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À L'ENDROIT APPROPRIÉ PRÉVU CI-APRÈS ET INCLURE UNE GARANTIE D'UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE ET REMETTRE UNE LETTRE D'ENVOI ET LE OU LES CERTIFICATS, OU UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION EN COMPTE (AU SENS DONNÉ À CE TERME CI-APRÈS) REPRÉSENTANT VOS ACTIONS À L'ADRESSE DU BUREAU DU DÉPOSITAIRE À TORONTO, EN ONTARIO, TEL QU'IL EST INDICUÉ PLUS AMPLEMENT CI-APRÈS.

QUAND ET COMMENT UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

Si un actionnaire souhaite déposer des actions ou des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre, mais i) que les certificats attestant ces actions ou actions à droit de vote multiple ne sont pas disponibles immédiatement, ii) qu'il ne peut pas remettre les certificats attestant ces actions ou ces actions à droit de vote multiple et tous les documents nécessaires au dépositaire dans les délais voulus, au plus tard à la date d'expiration, ou iii) que les procédures de transfert par inscription en compte décrites à la rubrique 5 de l'offre de rachat intitulée « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple » ne peuvent pas être complétées avant la date d'expiration, l'actionnaire peut néanmoins déposer ses actions ou ses actions à droit de vote multiple, à la condition que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible ou par l'entremise d'un établissement admissible (au sens attribué à ce terme ci-après);

- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé ou un fac-similé de celui-ci portant une signature originale en la forme fournie par la Société par l'intermédiaire du dépositaire parvient au dépositaire, à son bureau de Toronto comme il est indiqué dans l'avis de livraison garantie (livré en mains propres, transmis par courriel ou envoyé par la poste) et est accompagné d'une garantie, en la forme prévue dans cet avis de livraison garantie, au plus tard à la date d'expiration;
- c) les certificats représentant les actions ou les actions à droit de vote multiple en bonne et due forme pour le transfert, accompagnés d'une copie de la lettre d'envoi dûment remplie et signée, ou d'un fac-similé de celle-ci portant une signature originale ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte (une « **confirmation d'inscription en compte** ») par l'intermédiaire du système de CDSX (dans le cas des actions ou actions à droit de vote multiple détenues par la CDS), doivent parvenir au bureau du dépositaire à Toronto avant 17 h (heure de Toronto), au plus tard le premier jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration.

Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, expédié par messenger ou par la poste ou transmis par courrier électronique au bureau du dépositaire à Toronto à l'adresse indiquée dans l'avis de livraison garantie et doit être accompagné d'une garantie donnée par un établissement admissible, dans la forme prescrite dans l'avis de livraison garantie. La remise du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi accompagnés des certificats ou de la confirmation d'inscription en compte représentant des actions ou des actions à droit de vote multiple et de tous les autres documents exigés à un autre bureau que celui du dépositaire à Toronto, en Ontario, indiqué dans le présent avis de livraison garantie ne constitue pas une remise répondant aux exigences d'une livraison garantie.

Le terme « **établissement admissible** » s'entend d'une banque canadienne de l'annexe I, d'un participant au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), d'un participant au Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou d'un participant au New York Stock Exchange Inc. Medallion Signature Program (MSP). Les membres de ces programmes sont habituellement membres d'une bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis, de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de la Financial Industry Regulatory Authority ou des banques et des sociétés de fiducie aux États-Unis.

DESTINATAIRE : COVEO SOLUTIONS INC.

ET : COMPAGNIE TRUST TSX, en qualité de dépositaire

Par courrier, par messenger ou par courrier recommandé :	Par courriel :
301 – 100 Adelaide St W Toronto, ON M5H 4H1 À l'attention de Corporate Actions	tsxt-gd_corporateactions@tmx.com

Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, livré par messenger ou transmis par courriel ou par la poste au bureau du dépositaire indiqué ci-dessus, et il doit inclure une garantie d'un établissement admissible en la forme prévue dans les présentes. La livraison du présent avis de livraison garantie, ou la transmission du présent avis de livraison garantie par courriel, à une autre adresse que celle qui est indiquée dans le présent avis de livraison garantie ne constitue pas une livraison valide.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas servir à garantir des signatures sur la lettre d'envoi. Si une signature apposée sur une lettre d'envoi doit être garantie par une institution admissible, cette signature doit figurer dans l'espace prévu à cette fin dans la lettre d'envoi.

N'ENVOYEZ AUCUN CERTIFICAT D'ACTIONS AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LES CERTIFICATS D'ACTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

Par les présentes, le soussigné dépose en faveur de la Société, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi connexe et du présent avis de livraison garantie, dont il est accusé réception par les présentes, le nombre d'actions ou d'actions à droit de vote multiple indiqué ci-après, conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre de rachat intitulée « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple ». Voici les renseignements sur les actions ou les actions à droit de vote multiple déposées :

CASE 1			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET DES ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE DÉPOSÉES* (Veuillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre au présent avis de livraison garantie une liste reprenant le modèle ci-après.)			
Numéros des certificats (si disponible)	Noms auxquels les actions sont immatriculées (veuillez inscrire les noms en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent sur les certificats ou sur le relevé d'inscription au SID)	Nombre d'actions attestées par des certificats ou détenues par le SID	Nombre d'actions déposées *
Actions à droit de vote subalterne			
Actions à droit de vote multiple			
TOTAL :			

* Sauf indication contraire, le nombre d'actions ou d'actions à droit de vote multiple représentées par tous les certificats sera réputé avoir été déposé. Si vous souhaitez déposer moins d'actions ou d'actions à droit de vote multiple que celles qui sont représentées par tous les certificats énumérés ci-dessus, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le nombre d'actions ou d'actions à droit de vote multiple que vous souhaitez déposer. À titre de rappel, les porteurs d'un lot irrégulier qui font un dépôt aux enchères ou un dépôt au prix de rachat sont tenus de déposer toutes les actions ou actions à droit de vote multiple qu'ils détiennent. Voir l'instruction 9 de la lettre d'envoi.

IMPORTANT : Le présent avis de livraison garantie (ou un fac-similé de celui-ci portant une signature originale), dûment rempli et signé et comportant la garantie d'un établissement admissible, doit parvenir au dépositaire à l'adresse de son bureau de Toronto, en Ontario, avant l'heure d'expiration. Par la suite, le ou les certificats ou la ou les confirmations d'inscription en compte représentant les actions ou les actions à droit de vote multiple déposées, accompagnés de la lettre d'envoi dûment remplie et signée et de tous les autres documents exigés par la lettre d'envoi doivent être reçus par le dépositaire, à son bureau de Toronto, en Ontario, au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le premier jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration.

La remise de l'avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi accompagnés des certificats ou de la confirmation d'inscription en compte représentant des actions ou des actions à droit de vote multiple et de tous les autres documents exigés à un autre bureau que le bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, qui est indiqué dans le présent avis de livraison garantie ne constitue pas une remise répondant aux exigences d'une livraison garantie.

L'établissement admissible qui remplit le présent formulaire doit communiquer la garantie au dépositaire et remettre au dépositaire ce qui suit : i) les certificats représentant les actions ou les actions à droit de vote multiple en bonne et due forme pour le transfert, accompagnés d'une copie de la lettre d'envoi dûment remplie et signée, un fac-similé de celle-ci portant une signature originale ou, ii) dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système de CDSX (dans le cas d'actions ou d'actions à droit de vote multiple détenues par la CDS) dans la période indiquée aux présentes, à défaut de quoi l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.

Le soussigné comprend et reconnaît que le règlement du prix des actions ou des actions à droit de vote multiple déposées en réponse à l'offre et acceptées en vue d'un tel règlement ne sera effectué qu'après la réception en temps opportun par le dépositaire du ou des certificats représentant ces actions ou actions à droit de vote multiple, d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou d'une photocopie de celle-ci signée à la main) se rapportant à ces actions ou actions à droit de vote multiple, avec garantie de signature au besoin, et de tous les autres documents exigés par la lettre d'envoi ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'intermédiaire du système de CDSX (dans le cas d'actions ou d'actions à droit de vote multiple détenues par la CDS), avant 17 h (heure de l'Est) le premier jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration. Le soussigné comprend et convient également qu'en aucune circonstance des intérêts ne courront ni ne seront payés par la Société ou le dépositaire à des personnes qui déposent des actions ou des actions à droit de vote multiple, peu importe qu'il y ait ou non un retard dans le règlement des actions ou des actions à droit de vote multiple, notamment un retard dans l'exécution d'un paiement à une personne qui utilise la procédure de livraison garantie, et le règlement des actions ou des actions à droit de vote multiple déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera le même que celui applicable aux actions ou aux actions à droit de vote multiple remises au dépositaire au plus tard à la date d'expiration, même si les actions ou des actions à droit de vote multiple devant être remises conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre de rachat intitulée « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple », ne sont pas ainsi remises au dépositaire à cette date et, par conséquent, que le règlement par le dépositaire de ces actions ou actions à droit de vote multiple n'est effectué qu'après la date à laquelle la Société doit régler les actions ou les actions à droit de vote multiple déposées acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'offre.

Tous les pouvoirs conférés ou qu'il est convenu de conférer par le présent avis de livraison garantie sont irrévocables et peuvent être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et, dans la mesure permise par la loi applicable, continuent d'exister malgré le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toutes les obligations du soussigné qui sont prévues dans le présent avis de livraison garantie lient ses héritiers, ses représentants personnels et ses ayants droit.

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE

Signature de l'actionnaire inscrit

Nom de l'actionnaire inscrit (en caractères
d'imprimerie)

Adresse

Code postal / Code zip

Date

Numéro de téléphone le jour

GARANTIE

(À ne pas utiliser pour garantir une signature)

Le soussigné, une banque canadienne de l'annexe I, un membre du Securities Transfer Agent Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange Inc. garantit la remise au dépositaire à l'adresse indiquée dans le présent avis de livraison garantie du ou des certificats représentant les actions ou les actions à droit de vote multiple déposées par les présentes, en bonne et due forme aux fins du transfert, sur remise d'une lettre d'envoi (ou d'une photocopie de celle-ci signée à la main) dûment remplie et signée ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte par l'intermédiaire du système de CDSX (dans le cas d'actions ou d'actions à droit de vote multiple détenues par l'intermédiaire de la CDS) et de tous les autres documents exigés, avant 17 h (heure de l'Est), au plus tard le premier jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration.

Nom de la société

Signature autorisée

Adresse de la société

Nom

(en caractères d'imprimerie)

Titre

Date

(Code postal ou code zip)

Indicatif régional et n° de téléphone

Le soussigné comprend qu'il devrait indiquer s'il est un porteur d'actions ou d'actions à droit de vote multiple et si les actions ou les actions à droit de vote multiple sont déposées par voie de dépôt aux enchères ou par voie de dépôt au prix de rachat en remplissant la Case A, « Type de porteur » et la Case B, « Type de dépôt », respectivement. Si vous ne précisez pas si le dépôt est un dépôt par aux enchères ou un dépôt au prix de rachat, vous serez réputé avoir effectué un dépôt au prix de rachat. Les renseignements concernant un dépôt indiqués dans le présent avis de livraison garantie l'emporteront dans tous les cas sur les renseignements concernant ce dépôt indiqués dans la lettre d'envoi connexe déposée ultérieurement qui sont incompatibles avec les renseignements indiqués dans l'avis de livraison garantie.

**CASE A
TYPE DE PORTEUR**

☐ Porteur d'actions à droit de vote subalterne ☐ Porteur d'actions à droit de vote multiple

**CASE B
TYPE DE DÉPÔT**

COCHER UNE SEULE CASE. SI PLUS D'UNE CASE EST COCHÉE, OU SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE, LE DÉPÔT SERA RÉPUTÉ ÊTRE UN DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT.

☐ Dépôt aux enchères (Veuillez remplir la Case C) ☐ Dépôt au prix de rachat

***Le défaut de cocher une case indiquant le prix par action auquel les actions ou les actions à droit de vote multiple sont déposées dans la Case C ci-après fera en sorte que les actions seront déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.**

CASE C
PRIX DE DÉPÔT AUX ENCHÈRES (EN DOLLARS CANADIENS) PAR ACTION AUQUEL LES ACTIONS OU LES ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE SONT DÉPOSÉES

En plus de « Dépôt aux enchères » à la Case B ci-dessus, cette case **DOIT** être remplie si des actions ou des actions à droit de vote multiple sont déposées aux termes d'un dépôt aux enchères. Si plus d'un prix est indiqué pour les actions ou les actions à droit de vote multiple qui sont déposées aux termes d'un dépôt aux enchères, les actions ou actions à droit de vote multiple seront réputées avoir été déposées au prix applicable le plus bas indiqué.

Cocher la case appropriée pour indiquer le prix du dépôt aux enchères (les prix sont en tranches de 0,10 \$ CA). **Cocher une seule case. Si aucune case n'est cochée, il n'y a pas de dépôt approprié d'actions aux fins d'un dépôt aux enchères et les actions ou les actions à droit de vote multiple déposées seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.**

LE PRIX DOIT ÊTRE EN DOLLARS CANADIENS

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ☐ 7,70 \$ | ☐ 8,70 \$ |
| ☐ 7,80 \$ | ☐ 8,80 \$ |
| ☐ 7,90 \$ | ☐ 8,90 \$ |
| ☐ 8,00 \$ | ☐ 9,00 \$ |
| ☐ 8,10 \$ | ☐ 9,10 \$ |
| ☐ 8,20 \$ | ☐ 9,20 \$ |
| ☐ 8,30 \$ | ☐ 9,25 \$ |
| ☐ 8,40 \$ | |
| ☐ 8,50 \$ | |
| ☐ 8,60 \$ | |

Nombre total d'actions ou d'actions à droit de vote multiple déposées au prix coché ci-dessus

Si plusieurs lots d'actions sont déposés à des prix différents, utilisez un avis de livraison garantie distinct pour chaque prix précisé. Voir l'instruction 5 de la lettre d'envoi. Les actionnaires, sauf les porteurs de lots irréguliers, peuvent effectuer plusieurs dépôts aux enchères, mais ne peuvent le faire à l'égard des mêmes actions ou actions à droit de vote multiple.

CASE D
LOTS IRRÉGULIERS
(Voir l'instruction 6 de la lettre d'envoi)

Remplir cette case **SEULEMENT** si des actions sont déposées par ou pour des personnes qui sont propriétaires véritables d'un total de moins de 100 actions (un « **lot irrégulier** ») à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné (cocher une seule case) :

☐ sera le véritable propriétaire, à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, de moins de 100 actions en tout, qu'il dépose en totalité; ou

☐ est un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie, un conseiller financier ou un autre prête-nom qui i) dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des véritables propriétaires de celles-ci et ii) croit comprendre que, d'après les déclarations que lui ont fait ces véritables propriétaires, chacun d'entre eux sera propriétaire, à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, de moins de 100 actions en tout, qu'il dépose en totalité.

CASE E
MONNAIE DE PAIEMENT

À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE QUANT AU CHOIX CI-DESSOUS AVANT LA DATE D'EXPIRATION, TOUS LES PAIEMENTS EN ESPÈCES SERONT ÉMIS EN DOLLARS CANADIENS.

☐ Cochez cette case si vous souhaitez recevoir le paiement en dollars américains.

En choisissant de recevoir un paiement en dollars américains plutôt qu'en dollars canadiens, le soussigné reconnaît et accepte ce qui suit : a) le taux de change utilisé sera le taux établi par Compagnie Trust TSX, en sa qualité de fournisseur de services de change à la Société, à la date de conversion des fonds; ces taux seront basés sur les taux du marché en vigueur à cette date; b) les risques associés à la conversion des dollars canadiens en dollars américains, y compris les risques liés à la variation des taux, au moment de l'échange ou à la sélection d'un taux de change, et tous les coûts engagés dans le cadre de la conversion des devises seront assumés par le soussigné et ni la Société, ni Compagnie Trust TSX, ni aucun membre de leur groupe respectif ne sont responsables de ces questions; c) Compagnie Trust TSX agira à titre de contrepartiste dans le cadre de cette opération de conversion des devises; et d) Compagnie Trust TSX peut obtenir un écart commercialement raisonnable entre son taux de change et le taux utilisé par toute contrepartie auprès de laquelle elle achète les devises choisies.



Compagnie Trust TSX

Par courrier recommandé, par courrier, en mains propres ou par messenger

301 – 100 Adelaide St W
Toronto (Ontario) M5H 4H1
À l'attention de Corporate Actions

Demandes de renseignements

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 800 387-0825

Numéro local : 416 682-3860

Courriel : tsxt-gd_corporateactions@tmx.com

Toute demande de renseignements ou d'aide peut être adressée au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués ci-dessus. Des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat et note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie peuvent être obtenus auprès du dépositaire. Des photocopies signées à la main de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placement, courtier en valeurs mobilières, banque commerciale, société de fiducie ou autre prête-nom pour obtenir de l'aide concernant l'offre.